

DocuSigned by:

Amélie BOURNAU

6ECA65CD8E21464...

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision NAq n° 2020-27 DS Agences du 26 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences ----- 3

Décision NAq n° 2020-28 DS DT du 26 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des directions territoriales ----- 22

Décision NAq n° 2020-29 DS PTF du 26 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la plateforme régionale de production ----- 27

Décision NAq n° 2020-30 DS Dépense du 27 Août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 33

Décision NAq n° 2020-31 DS DR du 27 Août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale ----- 35

Décision HdF n° 2020-31 DS Agences du 28 août 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences ----- 45

Décision HdF n° 2020-32 DS DR du 28 août 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale ----- 62

Décision IdF n° 2020-25 DS Agences du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences - 71

Décision IdF n° 2020-26 DS DR du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale ----- 96

Décision IdF n° 2020-27 DS DT du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales ----- 105

Décision IdF n° 2020-28 DS Dépense du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 108

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision IdF n° 2020-29 DS PTF PFPF du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale prestations & formation ----- 110

Décision IdF n°2020-30 DS PTF CTX du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale Contentieux et incidents de paiement ----- 113

Décision DSI n° 2020-12 du 31 août 2020

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information ----- 117

Décision PdL n° 2020-13 DS Agences du 31 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences ----- 131

Décision PdL n° 2020-14 DS DT du 31 août 2020

Décision de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales ----- 139

Décision NAq n° 2020-27 DS Agences du 26 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés

contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 – Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les

déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)
les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Laetitia Boyer, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, directrice de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Claudine Akogbekan, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Périgueux Change et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré

- madame Marie- Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Thierry Dias, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Claire Soulie, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Maria Bohu, directrice de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Christine Baptista, directrice de l'agence pôle Emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Marina Gérard, directrice de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Valérie Viel, directrice de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Nathalie Le Gars, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Cathy Lousot, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Boustier, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne Marie Lalande, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- monsieur Philippe Boudeau, directeur de l'agence Pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5 ,concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 2 – directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Anne Brun, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bergerac

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Claire Hulot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Sylvie Duleau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Fabienne Maître, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Véronique Delrieu, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Karine Pierre, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Christine Cibe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Biarritz

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 –alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse

§ 3 – responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)

- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Dominique Chevailler, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Véлина, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Stéphane Morissonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Marylise Lebellegard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Christine Coly Labrousse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Lucile Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Sabrina Boeykens, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Arnaud Varechon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Josiane Rouix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fatima Saadi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Myriam Arslanian, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Frédéric Dajeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck

- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Patricia Eymery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Jean Kruger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Laetitia Lafitte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Marie-Suzanne Marquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Marie Pierre Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Eva Mandegou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- monsieur Nicolas Chenu, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Isabelle Chaignaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Anne-Claire Daboust, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac

- madame Quitterie Barthouil de Taillac, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Valérie Tilly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Nathalie Arnould, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Nicolas Grelon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan

- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Aude Desbouillons, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Laurence Amiot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Maria Poncet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Pamela Engel, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Nadia Le Meur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Cédric Calonge, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Sébastien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie

- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Jinène Gardette, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Damien Kolifraith, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Nathalie Deswelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale **Charbonnier**, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Valérie Faugeroux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévin (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévin (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)

- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Nathalie Vervy-Henault, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Marie Joseph Cubaynes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray) à compter du 15.06.2020
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Céline Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)

- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 - alinéas 1,2,4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 - alinéas 1,2,4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Lydie Delaunay, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 4 – référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne

- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Sabine Moronvalle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Gersende Gravel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Marie Christine Delcher, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chryste Saint Martin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Colette Dubois, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye

- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Delphine Debelle Ancy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Ludivine Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Camille Camblong, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers appui au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Christophe Poujade, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Théodorine Merino, référente métiers au sein de l'agence de Parentis
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons

- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux-Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Anne Neveu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Mélanie Coue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse

- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Marie Odile Nadaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Article 6 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine .

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision NAq n° 2020-25 DS Agences du 23 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 26 août 2020.

Frédéric Toubreau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2020-28 DS DT du 26 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine ,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 5

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule
- 3) valider les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité
- 4) valider les notes de frais des membres des instances paritaires territoriales.
- 5) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux :

- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Gironde
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Landes Lot et Garonne
- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou

et bénéficient , dans les conditions suivantes, de la délégation visée à l'article 4 alinéa 4 :

- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial Pôle emploi Charente-Charente-Maritime pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, la Corrèze, du Lot et Garonne, la Creuse et la Haute Vienne
- monsieur Nicolas Moreau, directeur territorial Pôle emploi Gironde pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Landes Lot et Garonne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques

- monsieur David Vialat, directeur territorial Pôle emploi Poitou pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Géraldine Gravouil, directrice territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze

§ 2 – directeurs territoriaux délégués :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan
- madame Geneviève Murat, directrice territoriale déléguée Creuse-HauteVienne
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire
- monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial délégué Rives Est
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes
- madame Pascale Sequier, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Béarn
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque
- madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne

et bénéficient, dans les conditions suivantes, en cas d'absence des personnes mentionnées au § 1 de ce présent article, de la délégation visée à l'article 3, à titre temporaire :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge pour la Charente et la Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan pour la Charente et la Charente Maritime
- madame Geneviève Murat, directrice territoriale déléguée Creuse-HauteVienne pour la Creuse et la Haute Vienne
- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne pour la Dordogne et la Corrèze
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et bassin pour la Gironde
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire pour la Gironde
- monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial délégué Rives Est pour la Gironde
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes pour les Landes et le Lot et Garonne
- madame Pascale Sequier, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne pour les Landes et le Lot et Garonne
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Béarn pour les Pyrénées Atlantique
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque pour les Pyrénées Atlantique
- madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Deux-Sèvres
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne pour la Vienne et les Deux Sèvres

et bénéficient dans les conditions suivantes, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, de la délégation visée à l'article 4 alinéa 4, à titre temporaire :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Saintonge pour les instances paritaires territoriales de la Charente et de la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Catherine Mathivet, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Charente-Maritime Océan pour les instances paritaires territoriales de la Charente et de la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Geneviève Murat, directrice territoriale déléguée Creuse-Haute-Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze

- monsieur Christophe Hautval, directeur délégué Pôle emploi Isle et Dordogne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne et du Lot et Garonne
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Gironde Métropole Ouest et Bassin pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- monsieur Ludovic Lustremant, directeur territorial délégué Pôle emploi Gironde Bordeaux Estuaire pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial délégué Rives Est pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- madame Isabelle Jullian, directrice territoriale déléguée Landes pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- madame Pascale Sequier, directrice territoriale déléguée Lot et Garonne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne et du Lot et Garonne
- madame Nadine Boucher, directrice territoriale déléguée Béarn pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué Pays Basque pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Deux-Sèvres pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- monsieur Olivier Besson, directeur territorial délégué Pôle emploi Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne

§ 3 – chargés de mission :

- monsieur Philippe Binaud, chargé de projets au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée d'expertise réglementaire au sein de la direction territoriale Pôle emploi Charente-Charente-Maritime
- monsieur Bruno Bertrin, chargé de projets au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne-Corrèze
- monsieur Thierry Mathieu, chargé de projets au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- madame Sylviane Pujols, chargée de projets au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- monsieur Michaël Blée, chargé d'analyse des données de pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes-Lot-et-Garonne
- madame Océane Bréard, chargée de projets au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées-Atlantiques
- madame Valérie Cafici, chargée de projets au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Poitou
- madame Catherine Frière, chargée de mission au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne
- madame Stella Barreau, chargée d'analyse des données de pilotage au sein de la direction territoriale Pôle emploi Creuse-Haute-Vienne

Article 6 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine .

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision N° 2020-26 DS DT du 23 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 26 août 2020.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2020-29 DS PTF du 26 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la plate-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, , notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° ° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 11 et § 12 de l'article 10 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou de changement de catégorie.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 11 et § 12 de l'article 10 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhérent au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7 et § 15 de l'article 10 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 4, § 6 et § 7 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 11 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 5 – Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des plateformes, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 12 mois.

§ 6 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 7 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 3 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 8 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et § 7 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 1 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1 000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 9 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7 et § 15 de l'article 10 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 15 de l'article 10 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7, § 14 et § 15 de l'article 10 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contentieux en matière de placement et de gestion des droits

Délégation est donnée, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7, § 14 et § 15 de l'article 10 à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Article 6 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 9, § 10 et § 13 de l'article 10 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 7 – Prestations de demandeurs d'emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 10 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions d'application des pénalités et réfactons dans le cadre des marchés de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7 et § 8 de l'article 10 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférente, le bon à payer (initial) sur les factures d'aides à la formation.

Article 8 – Conventions de partenariat

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 2) les autres conventions d'initiative régionale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.

Article 9 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 9 et § 10 de l'article 10 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 10 – Délégués

§ 1 – directeur de la plateforme régionale de production :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production,

§ 2 – responsable de service

- monsieur Henri Alexandre, responsable de service des plateformes Nord, Ouest et Sud

§ 3 – directeur des plateformes et adjoint

- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est

§ 4 – directeur des plateformes

- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest

§ 5 – directeur des plateformes

- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud

§ 6 – responsables d'équipe des plateformes Centre et Est

- monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Benhadj Reddah, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Nathalie Sugier, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est

§ 7 – responsables d'équipe de la plateforme Ouest

- madame Maria Barros
- monsieur Martial Caillet

§ 8 – responsables d'équipe des plateformes Nord et Sud

- madame Claire Fontaine, responsable d'équipe au sein de la plateforme Nord
- madame Christelle Rey, responsable d'équipe au sein plateforme Nord
- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein de la plateforme Sud

§ 9 – directeur de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi

- monsieur David Renaud-Zat, directeur de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

§ 10 – responsables d'équipe du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Muriel Billaud Fouche, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie Françoise Rumeau, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

§ 11 – référents métier des plateformes Centre et Ouest

- madame Karine Pinto, référente métiers au sein de la plateforme Centre
- madame Isabelle Epaud, référente métiers au sein de la plateforme Ouest

§ 12 – référents métier de la plateforme Sud :

- monsieur Jean François Perraud-Labat, référent métiers au sein de la plateforme sud

§ 13 – référente métier de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

- madame Delphine Guet

§ 14 – juristes des services contentieux au sein des plateformes

- madame Marie-Anne Terrière, juriste de la plateforme Centre
- madame Ghislaine Chenel, audicière au sein de la plateforme Est
- madame Nathalie Tamisier, juriste audicière de la plateforme Ouest

§ 15 – autres

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, directrice des opérations

Article 11 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 12 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, dans la limite des attributions du délégataire, pour l'ensemble du territoire régional (articles 6 et 8) à l'exception des situations suivantes :

- la plate forme Centre est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements de la Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques
- la plateforme Est est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements de la Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres, Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne et Haute Vienne
- la plateforme Ouest est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 2, 4 et 5 de la présente décision :
 - pour les départements de la Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne
 - o pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements de la Charente et de la Charente Maritime
- la plateforme Nord est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour les départements des Deux Sèvres et la Vienne
- la plateforme Sud est compétente :
 - o pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
 - pour le département des Pyrénées Atlantique.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 13 – Abrogation et publication

La décision NAq n° 2020-18 DS PTF du 26 juin 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 26 août 2020.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2020-30 DS Dépense du 27 Août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet et des relations avec l'instance paritaire régionale.

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense :

- a) dans la limite de 90 000 euros TTC :
 - o monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et logistique
 - o monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- b) dans la limite de 12 000 euros TTC :
 - o madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
 - o madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
 - o madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
 - o monsieur Olivier Duffaut, responsable du service gestion des talents, emplois et compétences
 - o madame Christelle Berger, responsable adjointe du service gestion des talents, emplois et compétences
 - o monsieur Vincent Poux, directeur de la communication, responsabilité sociétale et environnementale
 - o madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau
 - o monsieur Pascal Granger, responsable de service WEB et événementiel

- monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, des relations extérieures, des statistiques et évaluation
- madame Odile Darricau, directrice des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits au sein de la direction métier
- monsieur Yvon Debeauvais, directeur sécurité des personnes et des biens
- madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier (territoire Aquitaine)
- monsieur Jérémy Richard, responsable du service immobilier (territoire Poitou Charentes et Limousin)
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
- madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est
- monsieur Henri Alexandre, responsable de service des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision NAq n° 2020-23 DS Dépense du 22 juillet 2020 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 27 Août 2020

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision NAq n° 2020-31 DS DR du 27 Août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 9, § 10, § 11, § 12, § 13 et § 14 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que, les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées aux § 3, § 7, § 13.5 (sauf exception) et § 15 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

§ 4 – Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées aux § 1 et § 11 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances paritaires régionales, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 (sauf exception) § 4, § 5 § 9.1 à § 9.3 (sauf exceptions) de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 6, § 7, § 8, § 9.4 et 9.6, § 10, § 13 (sauf exceptions), § 16 et § 17 de l'article 14, en matière d'achats de fournitures et de services
- 2) et aux personnes désignées au § 13.3 de l'article 14 :

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées :

- aux § 1 et § 2 de l'article 14, sans limite de montant
- au § 4 de l'article 14, dans la limite de 75 000 € HT

à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique

à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,

- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 8 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à :

- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland –Van Ingelandt, responsable du service adjointe prévention des fraudes

à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

§ 1 – Délégation est donnée à :

- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information

à l'effet de signer les décisions, statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions, de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative, visées par l'article 7, en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales, délégation permanente de signature est donnée aux personnes suivantes :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, directrice des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier

à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 8.1 de l'article 14 à l'effet d'accorder 60 mois de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée à la personne désignée au § 8.2 de l'article 14 à l'effet d'accorder dans la limite de 48 mois, le remboursement de prestations en trop versées

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8.1 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 20 000 € lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 – Délégation est donnée à la personne désignée au § 8.2 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise, de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées. :

- dans la limite de 10 000 € lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 – Plaintes

1) Délégation est donnée à :

- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion (en qualité de chef d'établissement du site administratif d'Aytré)
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (en qualité de chef d'établissement de Limoges)
- monsieur David Vialat, directeur territorial du Poitou (en qualité de chef d'établissement du site administratif de Saint Benoit)
- madame Christine Andrieux Lautrette, chargée de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Jérôme Day, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens

- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- madame Carole Manat, chargée de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Cyril Réjasse, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Abderezak Saoucha, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

2) Délégation est donnée à :

- monsieur Yvon Debeauvais, directeur sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information

à l'effet de porter plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 – Contentieux

Délégation est donnée, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi à :
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
 - o madame Odile Darricau, directrice des opérations
 - o madame Isabelle Barsacq, directrice métier
 - o monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits de la direction métier
 - o monsieur Denis Bernardot, responsable du service demandeurs d'emploi de la direction métier
 - o madame Martine Bore-Gesta, juriste au sein du service gestion des droits de la direction métier
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :
 - o monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
 - o madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
 - o monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
 - o monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
 - o madame Isabelle Galland- Van Ingelandt, responsable adjointe du service prévention des fraudes,
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
 - madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
 - monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- en toute autre matière, à l'exception du dépôt de plainte et des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
 - monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
 - monsieur Vincent Coyac, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
 - madame Sonia Moreau, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques

Article 12 – Transactions

Délégation est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion

à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 14 – Délégués

§ 1 – Directeur régional adjoint des opérations :

- monsieur Stéphane Berger

§ 2 – Directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet

§ 3 – Directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale :

- madame Dominique Ruiz (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

§ 4 – Directeur de la stratégie et des relations extérieures :

- monsieur Aurélien Leroy (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

§ 5 – Adjointe au directeur régional maîtrise des risques, administration, finances et gestion :

- madame Sandrine Blazy Ferron,

§ 6 – Directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale :

- madame Céline Hérault

§ 7 – Directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail :

- Madame Christine Georget

§ 8 – Directrices au sein de la direction des opérations :

- 1) madame Odile Darricau, directrice des opérations
- 2) madame Isabelle Barsacq, directrice métier

§ 9 – Directeurs au sein de la direction maîtrise des risques, administration, finances et gestion :

- 1) monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique
- 2) monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)
- 3) monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)
- 4) madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- 5) monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- 6) monsieur Yvon Debeauvais, directeur sécurité des personnes et des biens

§ 10 – Directeurs au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures :

- 1) monsieur Vincent Poux, directeur de la communication, responsabilité sociétale et environnementale
- 2) monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations
- 3) madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations

§ 11 – Cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale :

- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale

§ 12 – Médiation :

- madame Valérie Daunas, médiatrice

§ 13 - Responsables de services et responsables de services adjoints :

1. au sein de la direction finances et contrôle de gestion (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics) :

- monsieur David Cosledan, responsable du service contrôle de gestion
- madame Christina De Jesus Grave, responsable adjointe du service contrôle de gestion
- madame Adeline Nigou, responsable du service comptabilité PACTES3

- madame Catherine Rahmoune, responsable du service comptabilité IFA
2. au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :
- madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
 - monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
 - madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
3. au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :
- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Aquitaine
 - monsieur Jérémy Richard, responsable du service immobilier territoire Poitou Charentes et Limousin
4. au sein de la direction de maîtrise des risques et systèmes d'information :
- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
 - madame Isabelle Galland –Van Ingelandt, responsable du service adjointe prévention des fraudes
 - madame Elodie Crespy, responsable du service maîtrise des risques et contrôle interne
- (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics) :
- madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
 - monsieur David Jaulin, responsable adjoint du service système informatique et téléphonie régionale
5. au sein de la direction relations sociales et qualité de vie au travail :
- madame Marie Ibar, responsable du service développement managérial (à l'exception de la délégation de signature pour les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel)
 - madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
6. au sein de la direction de la gestion des ressources humaines et de la performance sociale :
- monsieur Olivier Duffaut, responsable du service gestion des talents, emplois et compétences
 - madame Christelle Berger, responsable adjointe du service gestion des talents, emplois et compétences
 - madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
7. au sein de la direction métier :
- monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics)
 - monsieur Denis Bernardot, responsable du service demandeurs d'emploi (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics)
 - monsieur Hugues Davis, responsable du service aux entreprises et développement économique (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics)
 - monsieur Dominique Gelpe, responsable du service orientations et prestations
8. au sein de la direction des opérations :
- madame Emmanuelle Mahé, responsable du service formation dans les territoires
 - madame Florence Baudry, responsable du service pilotage, performance, qualité et projets
 - madame Fabienne Da Costa, responsable du service transformation digitale (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics)
9. au sein de la direction de la communication, stratégie et relations extérieures :
- madame Patricia Gobin, responsable du service communication réseau
 - monsieur Pascal Granger, responsable du service WEB et événementiel
10. au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :
- monsieur Christophe Bequart, responsable du service développements et projets (à l'exception de la délégation de signature en matière de marchés publics)

- monsieur Grégory Cuzes, responsable des services partenariat et relations extérieures et statistiques études
- madame Béatrice Peyrat, responsable adjointe du service partenariat et relations extérieures
- madame Carolyn Sageaux, responsable adjointe du service statistiques études

§ 14 – Responsables d'équipe :

- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe gestion des emplois et des carrières
- madame Fernandez Delphine, responsable d'équipe gestion administration du personnel

§ 15 - Collaborateurs au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail :

- monsieur Gilles Favier,
- madame Séverine Enea,
- madame Juliette Monnehay,
- madame Virginie Morisseau,
- madame Sylvie Drifford
- madame Isabelle Jeanneteau

§ 16 – Collaborateur de la Direction sécurité des personnes et des biens :

- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin)

§ 17 – Directeurs et responsables de services au sein de la plateforme régionale de production :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud

Article 15 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 16 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine . Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 17 – Abrogation et publication

La décision N° 2020-22 DS DR du 22 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 27 Août 2020.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision HdF n° 2020-31 DS Agences du 28 août 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP),

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1et §2 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §3 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2 et §3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- les bons SNCF,
- les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.
- les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées

§ 3 – Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi :

- procéder à l'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi
- signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat Pôle emploi Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférents à l'exclusion de la signature des avenants, des reconductions et des actes emportant résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au §2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de Pôle emploi Hauts-de-France,
- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents désignés aux §1, §2 et §3 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2 et §3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2 et §3 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les §1 et §2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés aux §1, §2 et §3 au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant, monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de la même agence, bénéficie des mêmes délégations.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 et §2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégataires

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Krawczyk, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi de Amiens Tellier
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Benedicte Bourgeot, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Benoit Dablemont, directeur de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Arnaud Wallois, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Brigitte Bernard, directrice de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buisnière
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai

- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Christelle Winter Abadie, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Corinne Baracassa, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Samy Garbaa, directeur de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Nadia Boucheffa, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Thierry Danhier, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Gaetan Delacre, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- monsieur Bertrand Sesame, directeur de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco directrice de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Fabienne Ielong, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Agnes Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Gilles de Macedos, directeur de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Urbin, directeur de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Manuela Pelliccia, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Hanen Dechaux, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe directeur de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Catherine Moriaux, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble

- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Mickael Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 – directeurs adjoints et responsables d'équipe

- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- Monsieur Bruno Orgeart, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Lucie Coquille Vera , responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Amelie Lebeau, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Celine Longo, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Antoine Eric , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Benoît Degaille, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de d'Arras
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras

- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marlène Hamm, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Anne Ducatel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Alexandra Lebeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Isabelle Battel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Christine François, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Stephanie Dujardin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Fabien Musy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Rachel Carbonell, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Fabienne Martin-Foyard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Virginie Marcinkowski, missionnée responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny

- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Sophie Auclair, responsable d'équipe d'agence au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Jocelyn Deliencourt , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Boy Sissoko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valerie Dubuche, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Kannapel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque

- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Frédéric Werdin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de GrandeSynthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Amelie Carlier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Julie Suquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Sophie Lempieux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- monsieur Julien Dewaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sandrine Catez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Angélique Derisbourg, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Corinne Hiblot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine

- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Pierre Gembala, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Deborah Fernandez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Marie Christine Hazard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Le Cateau-Cambrésis
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Maximilienne Dubruque, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Angelique Tincq, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Dorothée Delcroix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Anne Caroline Philippe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- -
- madame Delphine Descamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Aurélie Camier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Céline Toumi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille République

- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaut Gaucher responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Laura Foulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Gaël Autin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Hego, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- -
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur David Mergherbi, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Karine Wielebski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Anne-Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Isabelle Delemar, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Françoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Meru

- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Nœux-les-Mines
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Virginie Cardot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur, Vincent Hovart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Eddie Vancompernelle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claire Balent, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Valérie De Barros, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier

- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Annissa Ahmed Amraoui, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Christine Choteau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjoint de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sandrine Jasniak, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Sabine Delsaux , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Caroline Blain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq

- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos

§ 3 – référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Abbeville
- madame Marie José Duquenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoeye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoeye
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Elisabeth Deroeck, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Stéphane Dessaint référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Karine Lerigoleur, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Sébastien Hantute, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Florence Merchez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Grégory Feuillet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Séverine Duverger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon

- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Ludovic Massein, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Pierre Guichard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Coder Christelle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Balдинu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Fabien Duflot, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Severine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise

- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrughe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Tailleux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision HdF n°2020-30 DS Agence du 1er juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 août 2020.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts de France

Décision HdF n° 2020-32 DS DR du 28 août 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et autorisations permanentes

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les instructions, notes à destination du réseau et actes et correspondances nécessaires aux activités et à la direction.
- 2) Les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH
- 3) les ordres de mission, les autorisations de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en France et à l'étranger.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §2 et §3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service ou de la direction,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH

- 3) en ce qui concerne des déplacements en France métropolitaine et Belgique, les autorisations permanentes, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

§ 3 – Délégation est donnée, à l'effet de signer les notes de frais afférent aux déplacements des membres extérieurs à Pôle emploi des instances paritaires régionales et des instances paritaires territoriales à :

- monsieur Antoine Lobbedez, responsable de service gestion IPR et interventions au sein de la DSRE
- monsieur Jean-Philippe Bocquet gestion IPR et interventions au sein de la DSRE
- monsieur Hervé Prin gestion IPR et interventions au sein de la DSRE

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, le directeur administratif, finances et gestion nommément désigné au §1 de l'article 14 bénéficie à titre temporaire de la délégation de signature pour signer les marchés d'un montant supérieur à 139 000 euros HT.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §2 de l'article 14 ainsi qu'aux :

- responsable de service achats, marchés approvisionnements, nommément désigné au §3 de l'article 14
- responsable de service immobilier nommément désigné au §3 de l'article 14
- responsable de service services généraux nommément désigné au §3 de l'article 14

à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT, les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) Les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande, et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §4 de l'article 14 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 et §2 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, ainsi que les actes y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs dans le cadre de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés au présent article, délégation est donnée à l'effet de signer les seules conventions de fourniture de données statistiques à madame Corina Paris, responsable d'équipe support études, statistiques et évaluations au sein de la DDO.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints ainsi qu'au directeur administratif, finances et gestion nommément désignés au §1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, bénéficient de cette même délégation monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier pour la seule délégation de signer les baux lorsque Pôle emploi y a la qualité de preneur.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au §5 de l'article 14 à l'exclusion des responsables de service à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au §5 de l'article 14 à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés au sein de Pôle emploi Hauts-de-France.
- les notes de frais afférant aux déplacements des élus et membres des instances représentatives du personnel au sein de Pôle emploi Hauts-de-France.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques et recours préalables obligatoires

Délégation est donnée aux personnes désignées au §6 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.
- 2) les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficient de cette même délégation les personnes désignées au §7 de l'article 14.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Eric Meunier, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 8 – Délais, remise, admission en non-valeur et contrainte,

Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le §1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 1 – Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- sans limite de durée pour monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Gaétane Bernard, directrice des opérations au sein de la DRAO
- dans la limite de 60 mois aux autres personnes désignées aux §6 ainsi que celles désignées au §7 de l'article 14

§ 2 – Délégation est donnée à l'effet d' :

- 1) accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est :
 - o sans limite de montant pour les personnes désignées aux §6 de l'article 14 pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5000 euros pour les personnes désignées aux § 7 de l'article 14 pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage
- 2) admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées lorsque leur montant est :
 - o inférieur ou égal à 1 000 euros pour les allocations, autres prestations et sommes versées pour le compte de l'assurance chômage pour les personnes désignées aux § 7 de l'article 14
 - o sans limite de montant pour les personnes désignées aux §6 de l'article 14 pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage
 - o inférieur ou égal à 5 000 euros pour les personnes désignées aux § 7 de l'article 14 pour les autres prestations non versées au titre de l'assurance chômage

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et 7 de l'article 14 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte :

- en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service gouvernance et appui juridique au sein de la DRAPS

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

En cas d'absence ou d'empêchement :

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité

- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Sebastien Bartoli, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, gestionnaire de sécurité

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article 10 – Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 14 à titre permanent, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - o se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces délégataires, bénéficient de cette même délégation les personnes désignées au § 8 de l'article 14 à titre temporaire.

Article 11 – Transactions

Délégation est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Délégation est donnée aux seuls délégataires permanents désignés au §8 de l'article 14 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 10 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective et autres actes de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au §8 de l'article 14, dans la limite de leurs attributions, à l'effet signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que les allocations et autres prestations versées par Pôle emploi, engager et conduire les voies d'exécution.

Section 8 – prévention et sécurité

Article 13 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 14 à l'effet, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, de :

- signer les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de Pôle emploi dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Hauts de France
- signer les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre Pôle emploi ou son personnel
- porter plainte, au nom de Pôle emploi, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité des biens et des personnes.

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Section 9 – Délégués et dispositions diverses

Article 14 – Délégués :

§ 1 – Les délégués en matière de fonctionnement général, marchés, contrats, gestion immobilière

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale au sein de la DRAPS
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations avec les élus au sein de la DSRE
- madame Gaëtane Bernard, directrice des opérations au sein de la DRAO
- madame Agnès Ménard, directrice gestion RH et pilotage au sein de la DRAPS
- madame Emmanuelle Leroy, directrice développement des parcours et accompagnement à la gestion RH de proximité au sein de la DRAPS
- madame Daniela Piras, directrice relations sociales, santé et conditions de travail au sein de la DRAPS
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques au sein de la DMR
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion au sein de la DAFG
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion au sein de la DAFG

§ 2 – Les autres délégués en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière

- monsieur Yannick Szypulinski adjoint à la direction des opérations en charge de l'offre de service au sein de la DDO
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance au sein de la DDO
- monsieur Denis Godmez, adjoint à la direction des opérations en charge de du service performance et de la transformation au sein de la DDO
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR au sein de la DSRE
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

§ 3 – Les délégués responsables services et responsables d'équipe en matière de fonctionnement général, marchés, contrats et gestion immobilière

- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE au sein de la DDO

- madame Fabienne Mouquet, cheffe de projet en charge du développement managérial au sein de la DRAPS
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales, au sein de la DRAPS
- madame Amandine Perez responsable de service, santé et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Valérie Hacq, responsable de service de la performance sociale et de la sécurisation au sein de la DRAPS
- madame Florence Hermel, responsable développement des parcours au sein de la DRAPS
- madame Valerie Hau, responsable de service, gestion administrative et paie au sein de la DRAPS
- monsieur Thierry HULLOUX, responsable de service gouvernance et appui juridique au sein de la DRAPS
- monsieur Antoine Lobbedez, responsable de service gestion IPR et interventions au sein de la DSRE
- madame Karine Pecoul, responsable de service communication au sein de la DSRE
- madame Aline Lemeret, responsable de service communication au sein de la DSRE
- monsieur Didier Parent, responsable de service investigations et du service gestion des risques et Contrôle interne au sein de la DMR
- monsieur Eric Meunier responsable de service, prévention et lutte contre la fraude au sein de la DMR
- monsieur Paulo Bica, responsable du service immobilier au sein de la DAFG
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier au sein de la DAFG
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens au sein de la DAFG
- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques au sein de la DAFG
- monsieur Hakim Bourbia ,responsable de service achats, approvisionnements au sein de la DAFG
- madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements au sein de la DAFG
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux au sein de la DAFG
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux au sein de la DAFG
- madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion au sein de la DAFG
- monsieur Jacques Mitermique, responsable de service finances, comptabilité au sein de la DAFG
- monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité au sein de la DAFG
- madame Nathalie Declercq, responsable de service entreprise, recrutement et approche sectorielle au sein de la DDO
- monsieur Emmanuel Tiba, responsable de service mobilisation des moyens d'intervention au sein de la DDO
- madame Zohra Elbasri, responsable de service partenariats opérationnels au sein de la DDO
- madame Severine Veret, responsable du service réglementaire indemnisation au sein de la DDO
- monsieur Jean Claude Fernandes, responsable de service organisation du travail et déploiements de projet au sein de la DDO
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques au sein de la DDO
- madame Laurence Duprez, responsable de service, cellule FSE au sein de la DDO

§ 4 – Les délégataires approvisionneurs en matière de fonctionnement général, marchés et contrats

- madame Stéphanie Demagny approvisionneur au sein de la DAFG
- madame Stéphanie Faihy approvisionneur au sein de la DAFG
- madame Isabelle Pourrier approvisionneur au sein de la DAFG
- madame Dorothée Ringeval approvisionneur au sein de la DAFG
- monsieur Christophe Salingue approvisionneur au sein de la DAFG
- monsieur Ramiro Leite approvisionneur au sein de la DAFG

§ 5 – Les délégataires en matière de ressources humaines

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations au sein de la DRAO

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale au sein de la DRAPS
- madame Agnès Ménard, directrice gestion RH et pilotage au sein de la DRAPS
- madame Emmanuelle Leroy, directrice développement des parcours et accompagnement à la gestion RH de proximité au sein de la DRAPS
- madame Daniela Piras, directrice relations sociales, santé et conditions de travail au sein de la DRAPS
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales au sein de la DRAPS
- madame Amandine Perez, responsable de service, santé et conditions de travail au sein de la DRAPS
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service gouvernance et appui juridique au sein de la DRAPS
- §6 - Les délégués en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées
- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations au sein de la DRAO
- madame Gaëtane Bernard, directrice des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Yannick Szypulinski adjoint à la direction des opérations en charge de l'offre de service au sein de la DDO
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance au sein de la DDO
- monsieur Denis Godmez, adjoint à la direction des opérations en charge de du service performance et de la transformation au sein de la DDO
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques au sein de la DMR

§ 7 – Les délégués Réglementation en matière de décisions de sanction et décisions suite à recours et prestations en trop versées

- madame Severine Veret, responsable du service réglementaire indemnisation au sein de la DDO
- monsieur Christian Carpentier, chargé de mission contentieux au sein de la DDO
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO

§ 8 – Les délégués en matière de transactions et de défense des intérêts de Pole emploi en justice

Pour les permanents :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale au sein de la DRAPS
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques au sein de la DMR
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion au sein de la DAFG
- madame Gaëtane Bernard, directrice des opérations au sein de la DRAO
- monsieur Yannick Szypulinski, adjoint à la direction des opérations en charge de l'offre de service au sein de la DDO
- Monsieur Denis Godmez, adjoint à la direction des opérations en charge de du service performance et de la transformation au sein de la DDO

Pour les temporaires :

- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion au sein de la DAFG
- monsieur Eric Meunier, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude au sein de la DMR

- madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude au sein de la DMR
- monsieur Eric Coyette, directeur plateforme d'activités centralisées Villeneuve d'ascq
- madame Carole Bigot, directrice plateforme d'activités centralisées St fuscien
- madame Severine Veret, responsable du service réglementaire indemnisation au sein de la DDO
- monsieur Christian Carpentier, chargé de mission contentieux au sein de la DDO
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- madame Sabine Matton, juriste au sein du service appui juridique et contentieux au sein de la DDO
- monsieur Thierry Hulloux, responsable de service gouvernance et appui juridique au sein de la DRAPS
- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques au sein de la DAFG
- madame Valérie Bonzom, juriste au sein du service affaires juridiques au sein de la DAFG
- madame Margaux Fauchille, juriste au sein du service affaires juridiques au sein de la DAFG

Article 15 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 16 – Abrogation et publication

La décision HdF n°2020-27 DS DR du 30 juin 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 28 août 2020.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts de France

Décision IdF n° 2020-25 DS Agences du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France ,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée

- 1) A l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi
- 2) aux personnes désignées aux §1, §2, §3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 §4, §5, §6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) Délégations est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §2 et §3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs et directrices d'agence

- madame Laétitia André, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Chelles
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Provins
- madame Christine Baptista, directrice de pôle emploi La Courneuve
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de pôle emploi Stains
- madame Mélanie Bertaud, directrice de pôle emploi Trappes
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Sophie Beudin, directrice de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Luce Billoet, directrice de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Marjorie Bourgeois, directrice de pôle emploi Cergy
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Stéphanie Caillat, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Francis Carmona, directeur de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi le Blanc Mesnil
- madame Marie-Pierre Chazal, directrice de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Jean-Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Stephane Crusoe, directeur de pôle emploi Ermont
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison-Alfort/Alfortville

- madame Anne De Vasconcelos, directrice de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Pierre Alexandre Decurey, directeur de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Dorothee Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Conflans-Saint-Honorine
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Catherine Ducros, directrice de pôle emploi Taverny
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Karim Ennebati, directeur de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Marjorie Goetz, directrice de pôle emploi Saint Petersburg
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Chloé Hee, directrice de pôle emploi Dourdan
- madame Erika Heresmann, directrice de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi L'Hay-les-Roses
- madame Cyrille Jutteau, directrice de pôle emploi Saint Denis
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Clichy-la-garenne
- madame Nathalie Kany, directrice de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Daviel
- madame Lucile Lahaye, directrice de pôle Maisons Alfort/Alfortville
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Isabelle La Porte, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Armelle Le Gales, directrice de pôle emploi Nemours
- madame Marie Leclercq, directrice de Pôle Emploi Epinay sur seine à compter du 14 septembre 2020
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice de pôle emploi Sarcelles
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Frédérique Louet, directrice de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Radia Mahdi, directrice de pôle emploi Aubervilliers
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directrice de pôle emploi Palaiseau
- madame Catherine Manhiabal, directrice de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Viry Chatillon
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi la Ferté sous Jouarre
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Céline Michelet, directrice de pôle emploi de Choisy-le-Roi
- madame Brigitte Muylaert, directrice de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Edouard Nicot, directeur de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Lara Olivier, directrice de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Olivier Paschung, directeur de la plateforme S@D à compter du 1er septembre 2020
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Domont

- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Rosny-sous-bois
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur José Pires, directeur de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil-Essonne
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Garges-les-Gonnesse
- madame Emmanuelle Renard, directrice de pôle emploi Puteaux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Guyancourt
- madame Florence Roger, directrice de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- monsieur Benito Ruiz, directeur de pôle emploi de Versailles
- madame Céline Sautereau, directrice de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Isabelle Splawski-Nassar, directrice de Montmorency
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame Corinne Tuytens, directrice de pôle emploi Persan
- madame Marie-Alice Ulysse, directrice de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- monsieur Christophe Vancassel, directeur de pôle emploi IDF Web Paris
- monsieur Patrick Vasseur, directeur de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Isabelle Velasco Parra, directrice de pôle emploi Handipass
- monsieur Jean-François Virot, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Sophie Wachnick, directrice de pôle emploi Drancy
- monsieur Charly Yarde, directeur de pôle emploi Bezons
- madame Fatiha Zerouali, directrice de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville

§ 2 – directeurs et directrices d'agence adjoints

- madame Nozha Ajmi, directrice adjointe de pôle emploi Gonesse
- monsieur Loic Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Selma Balit, directrice adjointe de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Créteil
- monsieur Luc Berguerand, directeur adjoint de pôle emploi Palaiseau
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi La Courneuve
- madame Nadia Bouaza, directrice adjointe de pôle emploi de Pantin
- madame Bouchra Bouyahya, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Martine Caldart-Lemadec, directrice adjointe de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Noelle Chatti, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersbourg
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Nadia Chelghoum, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Véronique Chessex, directrice adjointe de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Leila Chorfi, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Cédric Deboutin, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Murielle De Calbiac, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Patricia Doux, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Malgorzata Durand Mille, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot

- madame Dalida El Ougli, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil-sous-bois
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice adjointe de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Anne-Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville
- madame Estelle Galopin-Herbaut, directrice adjointe de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Garreau, directeur adjoint de pôle emploi Viry Chatillon
- madame Françoise Gautier, directrice adjointe de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Géraldine Gerard, directrice adjointe de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- madame Maud Greneche directrice adjointe de pôle emploi Evry
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Edwige Hennebelle, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Olivier Henriet, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur adjoint de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur adjoint de pôle emploi Clichy-sous-bois
- madame Astrid Jouannon, directrice adjointe de pôle emploi Saint-Germain-en-laye
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Orée Le Coz, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Marie Leclercq, directrice adjointe de pôle emploi Aubervilliers jusqu'au 13 septembre 2020
- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Marisons-Alfort
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- madame Laurence Mabila, directrice adjointe de pôle emploi les Mureaux
- madame Laëtitia Mathelier, directrice adjointe de pôle Emploi Meaux
- monsieur Christophe Mahieu, directeur adjoint de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Ourida Meziani, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Fabrice Million Desvignes, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Maryse Mlynek, directrice adjointe de pôle emploi Saint-Denis
- madame Martine Montandon, directrice adjointe de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- madame Florence Parsoire, directrice adjointe de pôle emploi Versailles
- madame Bélinda Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Marie-Claude Petter, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Isabelle Plard, directrice adjointe de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Stéphanie Poirier, directrice adjointe de pôle emploi de Mantes la Jolie
- monsieur Jean-Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Sandrine Roncaglione, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Marceau Strub, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Denis Tenneguain, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Audrey Vottero, directrice adjointe de pôle emploi Ermont
- monsieur Omar Zouaoui, directeur adjoint de pôle emploi Choisy-le-roi

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau à compter du 1er septembre 2020
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en mission en agence de pôle emploi de Montmorency jusqu'au 30 septembre 2020
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Garge-lès-gonesses à compter du 1er octobre 2020
- monsieur Mounir Adjal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Rachida Aitman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Nivo Andrian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Anne Line Anicet Joliclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Claude Annerose, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Jean-Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières

- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Christophe Barfuss, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayoungouissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Corine Beaudet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Mélanie Beaulieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Samira Belhoul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Kdija Benaïssa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Safae Benbaba Figari, responsable d'équipe ad intérim en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay les Roses
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Nelly Berneron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Kader Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Bignon-Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Anne Bodin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Chama Boillon Gangiotti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Audrey boisseau, responsable d'équipe en agence pôle emploi Torcy
- madame Blandine Bonelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Amel Bouchaïb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran

- monsieur Lakhdar Boukahil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-les-Gonesse
- madame Jocelyne Bouscary, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Myriam Cailloux Masse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Saint-Denis
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Jonathan Canale, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-Les-Lys
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Aurélie Caplet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Genviève-des-Bois
- madame Pascale Casteilla-Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Brigitte Cayella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Christiane Charrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fosses
- madame Zohra Chebbani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-roi
- madame Betty Chebbouti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe

- madame Céline Coille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-La-Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie à compter du 1er septembre 2020
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Frédérique Creusot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Isabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Marie-Thérèse Davoisne, responsable d'équipe de pôle emploi Garges-lès-Gonesse
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-Le-Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont à compter du 1er septembre 2020
- monsieur Tony Delamarre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Sylvie Delisle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Yane Dem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Kadidia Dembele, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaëlle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes

- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Sabrina Drosne responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Marie-Chistine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Béatrice Dumontier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Nathalie Dupuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Kheira Eddrief, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Olivier Eloi-Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Mohamed Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Forest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Annie Forlini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry

- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Samia Garbaa Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Didier Gauthy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame France-Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Oirdia Ghili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de Pôle emploi Bagneux
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, responsable d'équipe de pôle emploi Longjumeau
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- madame Christine Grison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Karine Guep, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- monsieur Rodrigues Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Jean-Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Abdelghani Habnoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Roissy CDG
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Katia Hermet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Creteil
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre

- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Vanessa Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy à compter du 1er septembre 2020
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Marie-Flore Jean-Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Philippe Jeannoel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy-sur-Orge
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Catherine Jugdhurry, responsable d'équipe de pôle emploi Evry
- madame Christine Juste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris à compter du 1er septembre 2020
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Marie-Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Aude Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Corinne Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Ange Manuella Koudou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'haÿ-les-Roses
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Rayda Lakhal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Valérie Lamande-Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence Noisy-le-Sec
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-Les-Gonesse
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne

- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Marion Le Gonidec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie à compter du 1er septembre 2020
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône jusqu'au 31 août 2020
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy à compter du 1er septembre 2020
- madame Edith Le Joly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Patricia Le Pennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Anne-Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Geneviève Leclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-roi
- madame Gaelle Lemonnier Duaygues, madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Stéphanie Lepingle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine à compter du 1er septembre 2020
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Nathalie Lhoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Ruddy Libos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone
- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Jenna Luvion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve

- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Odil Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Claire Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Mamar Mamouni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne jusqu'au 31 août 2020
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'aumône à compter du 1er septembre 2020
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe en agence Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Laurent Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Luc Masson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Pauline Massy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Naoual Matsombe, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Caroline Maturel, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Melaaz Meridja, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Jacques Merrant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Hélène Meyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Olivier Moal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi le Blanc Mesnil
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Sun Jin Moreira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Marie-Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne

- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Françoise Nanni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Marianne Nicoulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie-Sylva Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Gratien jusqu'au 31 août 2020
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes à compter du 1er septembre 2020
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D jusqu'au 30 septembre 2020
- madame Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yves Ortega, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois à compter du 1er septembre 2020
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- monsieur Alexandre Pasturel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny-le-Temple
- madame Sandrine Perie, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-bois
- madame Pascale Perrin-Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Jessica Pezet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Grégory Picard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières-sur-Marne
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney

- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean-Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Hélène Pouech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Christelle Preauchat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18 ème Ney jusqu'au 30 septembre 2020
- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais à compter du 1er octobre 2020
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Nathalie Remy-Desrues, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Nicolas Renault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Gratien
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Anne-Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Isabelle Rousseau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Fatima-Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse

- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Sylvie Sauteur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Fatnah Sayah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Hadda Shili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-bois
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La-Ferté-sous-Jouarre
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Sylvain Soureillat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny Le Temple
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Snezana Spremo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Régine Theota, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Laurence Thibaut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Magalie Thioliere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis

- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-Le-Roi
- madame Martine Thuysbaert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Anna Tony, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le-Blanc-Mesnil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Josiane Triolet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérick Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Christine Van den Brule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Klervia Vasse Delande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nathalie Vernon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Dilia Vieira Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- madame Sylvie Vilnot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Catherine Vivies-Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Marie France Voileau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Antoine Volclair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Julia Weyland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Charly Yarde, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Rudy Yerle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy-le-Sec
- monsieur Faycal Zaimèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Véronique Zambon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Marie-Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

§ 4 – référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay-sous-Bois

- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Stephanie Amasse, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Samira Aouad, référent métiers de pôle emploi Pantin
- monsieur Gabriel Arellano, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Souhil Asmaa, référent métiers de Pôle-emploi Paris Cardinet
- madame Carole Avezard, référent métiers de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Frederic Bantos, référent métiers de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Barbara Bariol, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nassifa Bendaoud, référent métiers de pôle emploi pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Jugurtha Benmebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine à compter du 1er septembre 2020
- madame Rabia Bentounes, référent métiers de pôle emploi Bagneux
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières-sur-Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Felismina Betourne, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Sebastien Blier référent métier en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Chloé Boccon Gibod, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Dominique Bohec-Soave, référent métiers de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Sylvie Bonneau, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Cindy Bonnet, référent métiers de pôle emploi Dourdan
- madame Ingrid Bonneville, référent métiers en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soraya Boughazi, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Naima Bourhane, référent métiers de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- monsieur Rachid Boussena, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuele Bouvart, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Houaida Braiek, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mariel Calme, référent métiers de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Carla Chau, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Nathalie Chaumeton, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Cocozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Jean-Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency

- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Jean-Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- monsieur Stéphane De Boyer d'Eguilles, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Carla De Sa Rodrigues, référent métiers de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve-saint-georges
- madame Mylene Denelle, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Stéphanie Derras, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Handipass
- madame Angélique Dikranian-Noel, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumone
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevran
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Birol Ekici, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Leila El Boukri, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint-Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Helene Faurie, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Monserrat Felicite, référent métiers de pôle emploi de Rambouillet
- monsieur Florent Fessy, référent métiers de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Fily, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir jusqu'au 31 août 2020
- madame Martine Foucher, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion à compter du 1er septembre 2020
- monsieur Johann Froissard, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sandrine Fuhrer, référent métiers de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Niematallah Gacem, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Galibert, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Veronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony

- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Guillaume Hennuy, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Virgine Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Nouja Idjakirene, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Claude Jousselin, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Jamel Kadi, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Bezons
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Chehrazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Patricia Kruk, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours
- madame Sabella Lammens, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Carole Latil, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Sylvie Laydet, référent métiers de pôle emploi Reuil Malmaison
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Mathieu Le Moine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gariel Lebon, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Samuel Lemoine, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Romain Lherbier, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Sylvie Lopes, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Rahnia Maafi, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Sabrina Maamar, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur René Mamelli, référent métiers de pôle emploi Torcy
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Lucile Maria, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Violetta Marignan, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Corine Martens, référent métiers de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Adélia Martins, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Stéphane Marty, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir

- madame Stéphanie Mary Maison, référent métiers de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Monique Mascle, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référent métiers de pôle emploi Colombes
- monsieur Halim Mazed, référent métiers en agence de pôle emploi Montreuil-sous-bois
- monsieur Idriss Melka, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Hadda Merouane, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Emilie Mestian, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Aurelie Miserotti, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Hanane Mokhtari, référent métiers de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Antoine Moretti, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Eve Nabeti, référent métiers de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adji Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Nicolas N'Guyen, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Samuel Njoh Njoh, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Henri Ota, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Stéphanie Paschung, référent métiers de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Hélène Pech, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Claire Peroux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme S@D
- monsieur Jean-Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Romain Ponsot, référent métiers de pôle emploi Brunoy
- madame Gwennaëlle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Bernard Pucheu, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi de Noisy-le-Grand
- madame Evelyne Pupin, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Rachida Rahmani, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Roselyne Rameau, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Emmanuelle Rameix, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Colombes
- madame Frederique Reault, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie-Françoise Rehaili, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais

- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cedric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- madame Anne Sabatino, référent métiers de pôle emploi Maison-Alfort
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Nadine Saint Cilly, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent-sur- Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Anneloreo Sant-Anna, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Cécile Sassus, référent métiers de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Béatrice Seznec, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Béatrice Tayebi, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Barbara Theys, référent métiers de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Zakaria Tomis, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Laurence Trochet, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Dolorès Vachon, référent métiers référent métiers de pôle emploi Garges les Gonesse
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Rachel Varin, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Carine Villemont, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Corinne Weaver, référent métiers de pôle emploi CIDC Campus Noisy-le-Grand
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Naïma Zelmat, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Christine Zorgati, référent métiers de pôle emploi Les Ulis

§ 5 – Directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- madame Marion Badenes-Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean-Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

§ 6 – Directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord

- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Géraldine Drais, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Kiyenika Mayindu, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Sud
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision IDF n°2020-20 DS Agences du 24 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 28 août 2020.

Philippe BEL,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-26 DS DR du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les approbations hiérarchiques de déplacement, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 HT euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,

- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o monsieur Freddy Janky, responsable du service sécurité des biens et des personnes
 - o madame Nathalie Vu, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
 - o monsieur Denis Hermouet, responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
 - o madame Annie Masgnaux, responsable du service moyens généraux
 - o madame Gwen Le Tinier, responsable du service patrimoine immobilier
 - o monsieur Grégory Chagnon, responsable ad-interim du service comptabilité à compter du 15 août 2020
 - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
 - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
 - o monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle fildirect
 - o madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement jusqu'au 31 août 2020
 - o madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs à compter du 01 septembre 2020
 - o madame Nathalie Vu, responsable ad-interim du pôle approvisionnement à compter du 01 septembre 2020
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
 - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient de cette même délégation.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 – Remise de dettes

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 – Admissions en non-valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 – Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 – Contrainte

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 – Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 8 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-apres à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Joly, directeur environnement du travail
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 15 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 – en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques ;
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

§ 3 – en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
 - o monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
 - o madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

§ 4 – en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
 - o madame Marjorie Nguyen, directrice achats et finances
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
 - o monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
 - o monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 16 – Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Marjorie Nguyen, directrice achats et finances
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 9 – Délégués et dispositions diverses

Article 18 – Délégués

§ 1 – directeurs régionaux adjoints

- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie, et des relations extérieures
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques

§ 2 – Directeurs de services

- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- madame Marie Jost, directrice du lab Ile-de-France

- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Emmanuelle Levitte, directrice de la communication
- madame Marjorie Nguyen, directrice achats finances
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial

§ 3 – Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable du service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable du service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable du service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Bautista, responsable du service appui applicatifs et réglementaire
- monsieur Amar Benaissa, responsable du service pilotage
- madame Elisabeth Bougheriou, responsable du service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Dominique Bouzonvilliers, responsable du service accompagnement des managers
- monsieur Grégory Chagnon, responsable ad-interim du service comptabilité à compter du 15 août 2020
- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi, entreprises et orientation
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable du service formation
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Freddy Janky, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Gwen Le Tinier, responsable du service patrimoine immobilier
- madame Céline Laugaro, responsable du service accompagnements des projets
- madame Sophie Legal, responsable du service contrôle de gestion
- madame Annie Masgnaux, responsable du service moyens généraux
- madame Angélique Mayet, responsable du service stratégie et innovation
- monsieur Gaël Milet, responsable du service emplois et carrières
- monsieur Fabien More, responsable du service investigations
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du service support en systèmes d'information
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable du service méthode, organisation et qualité
- monsieur Mario Triolo, responsable du service relations sociales
- monsieur Jérémy Vallat, responsable du service appui au pilotage et à la gouvernance
- monsieur Philippe Voisinne, responsable du service communication externe
- madame Nathalie Vu, responsable du service achats-marchés et approvisionnements

§ 4 – Responsables de Pôle

- monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle FilDirect
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnements jusqu'au 31 août 2020
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs à compter du 01 septembre 2020
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- monsieur Jeremy Dolle responsable d'équipe emploi et carrière
- madame Anne Fragnon, responsable du pôle appui réglementaire et applicatifs placement
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Cecile Lévêque, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Jacques Merrant, responsable du pôle réglementaire et applicatifs indemnisation à compter du 01 septembre 2020
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur David Naullet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon, responsable du pôle reporting
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation

- Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nathalie Vu, responsable ad-interim du pôle approvisionnement à compter du 01 septembre 2020

Article 19 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 20 – Abrogation et publication

La décision IdF n° 2020-21 DS DR du 24 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 28 août 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-27 DS DT du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 6
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6.

§ 2 – remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 5 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 6 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne

- madame Marion Badenes–Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean-Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Géraldine Drais, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Kiyenika Mayindu, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Sud
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

§ 3 – Responsable de service

- Samy-Pierre Aitouhammou, responsable de service à la direction territoriale Paris
- Olivia Tripier, responsable de service à la direction territoriale Val de Marne
- Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale Seine Saint Denis à compter du 14 septembre 2020

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision IdF n° 2020-24 DS DT du 24 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 28 août 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-28 DS Dépense du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement:

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice achats finances
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- madame Emmanuelle Levitte, directrice de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Damolida, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Annie Masgnaux, responsable moyens généraux
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnement
- monsieur Julien Arago responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Fabien Saunier, responsable de service comptabilité finances jusqu'au 14 août 2020

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice achats finances
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision IdF n°2020-06 DS Dépense du 14 février 2020 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand le 28 août 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-29 DS PTF PFPF du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations & formation

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 3 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes §1 de l'article 3 l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §2 de l'article 3.

Article 3 – Délégués

§ 1 – Directeurs

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Jean Pesenti, directeur de la plateforme prestations & formation

§ 2 – Responsables d'équipe

- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe de production
- madame Marie-Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe de production
- monsieur Erik Bessière, responsable d'équipe de production

§ 3 – Référents métier

- Erika Duoegene, référente métiers

§ 4 – Gestionnaires appui

- madame Nabila Afsoud
- madame Nathalie Aurore
- madame Colette Bassin
- madame Féroudja Belkasmi
- monsieur Geoffrey Bobier
- madame Bénédicte Boscher
- madame Stéphanie Chehab
- madame Sara Cheurfa
- madame Florence Clamy
- madame Marie Françoise Coly
- madame Sandra Conde
- madame Nathalie Da Costa
- madame Isabelle Danielou
- monsieur Alexandre Davrainville
- madame Christine Dijols
- madame Catherine Dinc
- monsieur Amadou Diop
- madame Isabel Duarte Anastacio
- madame Christelle Floret
- madame Myriam Forest
- madame Elodie Furmanek
- madame Nadia Haddouchi
- madame Gisèle Hondjuila Miokono
- madame Martine Inack
- monsieur Stéphane Kodratoff
- madame Lucie Kouame
- madame Karine Lamartinière
- madame Constance Lepron
- madame Sandrine Loureiro Caniceiro
- madame Céline Mazaury
- monsieur Kevin Monteiro Varela
- monsieur Richard Mordal
- madame Micheline Nsuka
- madame Lya Palmeo
- monsieur Arnaud Panossian
- madame Jessica Estrella Perez
- monsieur Julien Petit
- madame Soraya Phounpadith
- madame Javotte Raffier
- monsieur Didier Razafimamonjy
- madame Alysson Rivière
- monsieur Jacky Sénéjoux
- madame Nassima Taourirt
- monsieur Jean Marc Tartaglia
- madame Corine Vivien
- madame Reshma Y Abdul
- madame Ouakondja Zoungoula

Article 4 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 5 – Abrogation et publication

La décision IDF n° 2020-12 DS PTF PFPF du 5 mars 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-grand le 28 août 2020.

Philippe Bel
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n°2020-30 DS PTF CTX du 28 août 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale Contentieux et incidents de paiement

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 et §2 de l'article 6 à l'effet de :

- signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les

déplacements hors de la région du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au §2 de l'article 6.

Article 2 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 et §2 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhérent au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 2 – Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3- Délégation est donnée aux personnes désignées au §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4- Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du

travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 et §2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au §3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 et §2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 – Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au §1 du présent article, les personnes désignées au §2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 et §2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 – Délégués

§ 1 – directeurs et adjoints

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Responsables d'équipes

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Référents métiers

- madame Ingrid Bonneville, référent métier en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2020-23 DS PTF CTX du 24 juillet 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-grand, le 28 août 2020.

Philippe BEL
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision DSI n° 2020-12 du 31 août 2020

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

Section 1 – Dispositions générales

Article 1 – Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

Article 2 – Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
 - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 – Délégués permanents

§ 1 – Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Anne Carriere, directrice par interim de la direction opérations et services jusqu'au 31 décembre 2020
- madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice en charge de la direction performance sociale,
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- madame Corinne Druésne, directrice de la direction fonction d'appui,
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général des systèmes d'information,
- monsieur Hubert Faucher, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaelle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production de l'ingénierie et de la relation de services, adjoint au directeur général des systèmes d'information
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur en charge de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

§ 2 – Délégués permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits,
- madame Cécile Bleton, architecture, transformation du SI et RSE, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA règlementaire, adjoint au directeur de la direction produits,
- monsieur Christian Bréus, performance et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance économique,
- madame Anne Carriere, intégration et DEVOPS, direction opérations et services au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction performance économique
- monsieur Jean-Luc Donio, adjoint au directeur de la direction fonctions d'appui,
- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

- madame Diana Haout, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur services et déploiement de proximité de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Michel Levaslot, transformation DSI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Tahar Mezlef, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- monsieur Sylvain Poirier, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Christophe Piquer, adjoint au directeur de la direction inscription - indemnisation - accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Laurent Vrignaud, architecture et plan projet technique, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- Monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- Monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- Madame Nadja Balleur Le Blevec, responsable du département échange de données et documents de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Joan Barillere, responsable du département recherche d'emploi de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- Monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Philippe Bigear, responsable du département ressources humaines au sein de la direction fonctions d'appui,
- Madame Michèle Blaesus, responsable du département prestations au sein de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- Madame Alexandra Bohy, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction des projets et de l'ingénierie techniques
- Monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- Madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Florent Castets, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Stéphanie Clémentine, responsable du département GA, paie et pilotage de la performance sociale au sein de la direction performance sociale,
- Monsieur Joel Cotreau, responsable du département pilotage du plan et de la performance au sein de la direction adjointe coordination et MOA règlementaire de la direction produits,
- Madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale

- Monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- Madame Hélène De Cossette, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité,
- Monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Nicolas Delahaye, responsable du département nouvelles modalités de recrutement au sein de la direction entreprise –recrutement
- Monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Monsieur Jean-Marc Diss, responsable du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- Jean-François Dupitier, responsable du département architecture d'entreprise & transformation du SI de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Thibaud Duverger, responsable du département offre et marque employeur au sein de la direction entreprise – recrutement
- Madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- Madame Laurence Eccheli, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Denis Faussurier, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise - recrutement
- Monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA règlementaire au sein de la direction Produits
- Monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département gestion relation entreprises et aides de la direction entreprise - recrutement
- Monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- Madame Claire Gallou, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction pilotage et support à l'organisation
- Madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Jean-Luc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur François Girona, responsable du département centre opérationnel de sécurité (SOC) au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Laurent Guinard, responsable du département agence data au sein de la direction référentiels outils et support au développement

- Monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- Monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur François Lampe, responsable du département support & déploiement proximité nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique
- Madame Mélanie Laurent, responsable du département studio au sein de la direction référentiels outils et support au développement
- Monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-Hélène Lejeau, responsable du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune, de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Nathalie Manuel, responsable du département recherches, candidatures et recrutements de la direction entreprise recrutement
- Monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance économique
- Monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Mickael Mornet, responsable du département risques et AGS au sein de la direction fonctions d'appui
- Madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage au sein de la direction produits,
- Monsieur Philippe Paumard, responsable ad interim du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale,
- Madame Aline Phimphrachanh responsable du département espace de travail au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Sylvain Poirier, responsable ad interim du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement

- Monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Xavier Quéreau, responsable du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences,
- Monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences et site Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- Madame Marie To, responsable du département gouvernance et pilotage DSI au sein de la direction performance économique,
- Monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Valérie Vidal, responsable du département missionnements et conduite de la transformation au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean Vidal, responsable du département carrières, mobilité et recrutement de la direction performance sociale,
- Monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable ad interim jusqu'au 31 janvier 2021 du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- Madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Gilles Allard, responsable du pôle appui déploiement SI Est et DOM du département support & déploiement proximité Est & DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et start-up DSI du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI IDF-PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Eric Bahuaud, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Madame Corinne Barascud, responsable du pôle production 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Barberan, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Chérif Barry, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Billore, responsable du pôle GA paie et gestion des temps du département GA paie et pilotage de la performance sociale de la direction performance sociale
- Monsieur Anthony Bompas, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Christophe Bonduelle, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Julien Bordier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Sylvie Bourgoïn, responsable du pôle contrôle de gestion fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Bronner, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS, stockage et sauvegarde du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Sandra Charrier, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Xavier Cholet, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et site de Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Alban Combe, responsable du pôle support et environnement de travail centre Est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Nelly Courrier, responsable du pôle fabrication des produits et services 4du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Jean-François Cuq, responsable du pôle appui déploiement SI Sud Ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest de la direction production, ingénierie et relation de services,
- Monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle cohérence fonctionnelle au sein du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise - recrutement
- conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Fatou Doumbia, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôle de compétences de Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur Est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Monsieur Philippe Favry, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Denis Gallière, responsable du pôle relation utilisateur Sud-Ouest du département support et déploiement proximité Sud-Ouest de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle supervision capacité et performance des produits du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- Monsieur Michel Gancarski, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe – Michel Goetz, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur Méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Isabelle Hardy, responsable du pôle missions transverses au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-Marc Henry, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Séverine Jacob, responsable du pôle architecture fonctionnelle produit du département architecture et trajectoire produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Xavier Jambon, responsable du pôle support environnement de travail Nord du département support & déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-Thérèse Keith, responsable du pôle ingénierie des tests et ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Sébastien Kuhn, responsable du pôle relation utilisateurs 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains Rouen Villeneuve d'Ascq de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Samuel Lachaud, responsable du pôle développement des compétences du département développement des compétences & formation au sein de la direction de la performance sociale
- Madame Céline Lagoutte, responsable du pôle conduite de projets et conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail Sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Johann Lardit, responsable du pôle service parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Sandrine Laubié, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Leclot, responsable du pôle conception des produits et des services 1 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur centre est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs / IST / production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Marc Manservigi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pierre Maillet, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôles de compétences et site Gradignan au sein de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Paul Martial, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle et data center au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Luc Martinez, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Bernard Marquais, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle et datacenter au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction sites et pôles de compétences

- Madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Moïny, responsable du pôle relation utilisateur Nord du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Olivier Neau, responsable du pôle conduite de projets 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Neveu, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et sites Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Charles Peloutier, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail du département relations sociales et QVT au sein de la direction performance sociale,
- Monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Nicolas Pineau, responsable du pôle conception des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs/IST/production 1 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle support éditique du département production éditique au sein de la direction opérations et services
- Madame Agathe Ravilly, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Frédérique Rémy, responsable du pôle formation au sein du département développement des compétences et formation de la direction performance sociale,
- Monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur grand ouest du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Eric Ritzenthaler, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences

- Monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Alex Salvi, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pierre Sarazin, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Murielle Saurel, responsable du pôle accompagnement managerial au sein de la direction de la performance sociale,
- Monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Madame Julie Siffert, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur André Stambouliau, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Frédéric-Pierre Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Thibault, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Morgane Vigouroux, responsable du pôle conception des produits et des services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

Section 2 – Dispositions particulières

Article 4 - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance économique au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
 - o les bons de commande, quel que soit leur montant
 - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, dans la limite de ses attributions.

Article 5 - Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Hubert Faucher, en tant que directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 6 - Achats

Délégation permanente est donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis

- dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
 - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
 - o les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
 - o ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article 7 – Performance opérationnelle et gouvernance

Délégation permanente est donnée à monsieur Christian Bréus adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT.

Article 8 – Ressources humaines

Délégation de signature est donnée à madame Laurence Cosson - Piantoni directrice en charge de la direction performance sociale, à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Article 9 – Abrogation

La décision DSI n°2020-10 du 2 juillet 2020 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 31 août 2020.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision PdL n° 2020-13 DS Agences du 31 août 2020

Délégation de signature au directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée à l'ensemble des agents pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les §1 et §2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2 et §3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les

déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,

- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes visées au §1 de l'article 5 à l'effet de, signer les contrats d'engagement des volontaires en service civique affectés à l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1 – Directeurs d'agence

- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Olivier Duboucher, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Lysiane Encrevé, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de St Herblain
- madame Anne Bourmaud, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Laurence Derrien, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Régis Mareau, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Delphine Moreau, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Hélène Thibaud, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Julie Glenadel, directrice du pôle emploi de Machecoul
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Pierre Luneau, directeur du pôle emploi de Saumur
- madame Hélène Vion, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Nelly Bertonnier, directrice du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Sablons
- madame Sylvie Bertrand, directrice du pôle emploi de Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Stéphane Hudon, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Ludivine Guillet, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrière
- madame Sylvia Donval, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Gaëlle Singeot, directrice ad interim du pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Sophie Wachnick, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne, à compter du 1er septembre 2020
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Déborah Le Gall, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Luçon.

§ 2 – Directeurs adjoints

- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Stéphane Morino-Laudrin, directrice adjointe, pôle emploi de Rezé
- monsieur Yann Le Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Alexandre Personne, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Laurent Uroz, directeur adjoint du pôle emploi de Le Mans Sablons
- madame Valérie Delval Beasse, directrice adjointe du pôle emploi de Le Mans Ouest
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Alexandra Allanic, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud.

§ 3 – Responsables d'équipe

- madame Isabelle Martinot, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Emmanuelle Ricordeau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Isabelle Fournier, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Corinne Tessier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Alice Davailaud, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Sottin, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Hadia Rezzak, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Stéphanie Mareschal, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac

- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Luna Garcia, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Gersendre de Meritens, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Dutour, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Caroline Jouad, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe pôle, emploi d'Angers Capucins
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Guilaine Bidault, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Marie-Sophie Denies, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Delphine Billiet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest

- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Carole Satie-Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Chantal Tazairte, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Paméla Olivier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Claire Robin, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Arnaud Perriot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Aurélie Perreau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Zohra Redjem, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Nicolas Guidal, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégré, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon.

§ 5 – Référénts métier

- madame Lucie Chedot, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Stéphane Mézange, référent métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Karine Orseau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Benjamin Demy, référent métiers, pôle emploi de Rezé
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain

- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- madame Alix Sigrid, référente métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Bénédicte Berthelot, référente métiers, pôle emploi de Blain
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Corinne Allaire Desavres, référente métiers, pôle emploi de Clisson
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseaie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseaie
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi Le Mans Sablons
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Aline Verron, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Clémence Wozniack, référente métiers ad interim, pôle emploi de Montval sur Loir, à compter du 14 septembre 2020
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Laëtitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Xavier Garcia, référent métiers, pôle emploi des Herbiers
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Nathalie Parpaillon, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision PdL n° 2020-11 DS Agences du 27 mai 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 31 août 2020.

Alain Mauny
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2020-14 DS DT du 31 août 2020

Décision de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 §1 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 §2 de la présente décision à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 3 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 §1 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,

- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 4 – Délégués

§ 1er – Bénéficient des délégations visées aux articles 1 et 3 de la présente décision :

- monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjoint en charge des opérations
- madame Astrid Combemorel, directrice territoriale de la Loire-Atlantique, à compter du 1er septembre 2020
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- madame Sabine Preciado Lanza, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne, à compter du 1er septembre 2020
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée.
- madame Magali Segonds, directrice territoriale déléguée Nantes Ville
- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Nord Loire et Atlantique
- madame Valérie Couturier, directrice territoriale déléguée Nantes Périphérie et Vignoble
- madame Sophie Aubin, directrice territoriale déléguée Bassin d'Angers
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire Hors Angers
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice territoriale déléguée Le Mans - Nord Sarthe
- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne - Sud Sarthe
- madame Catherine Airiaud, directrice territoriale déléguée Bassin La Roche Littoral.

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée à l'article 2 de la présente décision et pour l'ensemble de leur direction territoriale :

- madame Magali Segonds, directrice territoriale déléguée Nantes Ville
- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Nord Loire et Atlantique
- madame Valérie Couturier, directrice territoriale déléguée Nantes Périphérie et Vignoble
- madame Sophie Aubin, directrice territoriale déléguée Bassin d'Angers
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire Hors Angers
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice territoriale déléguée Le Mans - Nord Sarthe
- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne - Sud Sarthe
- madame Catherine Airiaud, directrice territoriale déléguée Bassin La Roche Littoral.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées ci-dessus, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjoint en charge des opérations
- madame Astrid Combemorel, directrice territoriale de la Loire-Atlantique
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- madame Sabine Preciado Lanza, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée.

Article 5 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 6 – Abrogation et publication

La décision PdL n° 2020-03 DS DT du 28 février 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 31 août 2020.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi des Pays de la Loire